IMMIGRATION

Arraigo socioformativo (enracinement par la formation)

Autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles au titre de l'arraigo socioformativo

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 4 juillet 2025

Le contenu de cette page est fourni à titre purement indicatif. Seules s'appliquent les dispositions de la réglementation en vigueur à la date de dépôt de la demande.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT	MIS À JOUR
L'autorisation initiale est valable 12 mois.	**14 novembre 2026**

Thèmes: Régularisation | Éducation | Stages professionnels

Sur cette page

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

01 Description

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles qui permet aux étrangers en situation irrégulière en Espagne de régulariser leur situation en suivant une formation officielle (formación reglada). Cette autorisation permet de travailler dès son octroi et vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle.

02 Avantages de cette autorisation

- Elle permet de régulariser la situation administrative des étrangers en situation irrégulière en Espagne.
- Elle permet de travailler dès son octroi.
- Elle facilite l'accès à des programmes de formation officielle ou à des certificados de profesionalidad.

03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

- ✓ Peut la demander toute personne étrangère majeure en situation irrégulière en Espagne qui justifie d'un séjour continu d'au moins deux ans.
- ✓ Le demandeur est toujours la personne intéressée, qui doit s'engager à suivre une formation déterminée.
- ✓ Cette autorisation ne permet pas d'inclure dès le départ des membres de la famille en tant que personnes à charge.

04 Exigences générales

- ✓ Séjourner en Espagne de manière continue depuis au moins 2 ans.
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents judiciaires en Espagne ni dans les pays de résidence antérieurs au cours des 5 dernières années.
- ✓ S'engager par écrit à suivre une formation officiellement reconnue.
- ✓ Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'entrée en Espagne ni d'un signalement aux fins de non-admission dans les pays de l'espace Schengen.
- ✓ Justifier de l'inscription ou de l'admission dans un programme de formation reconnu.

05 Documents requis

Pour demander l'autorisation de séjour :

- ☐ Passeport complet en cours de validité (ou copie intégrale de celui-ci).
- ☐ Certificat d'empadronamiento (attestation d'inscription au registre municipal) justifiant d'un séjour continu d'au moins 2 ans.
- ☐ Extrait de casier judiciaire du ou des pays de résidence antérieurs.
- ☐ Engagement écrit de suivre une formation.
- ☐ Pièces justifiant de l'inscription ou de la préinscription à une formation officielle (certificado de profesionalidad, c'est-à-dire titre professionnel officiel, formation menant à un métier du Catálogo de Ocupaciones de Difícil Cobertura, la liste des métiers en tension, etc.).

06 Processus de demande

1. **Constitution du dossier**
   Rassembler les pièces requises justifiant que les conditions sont remplies.
2. **Dépôt de la demande**
   Déposer la demande auprès du Bureau des étrangers (Oficina de Extranjería) compétent dans la province de résidence.
3. **Décision et notification**
   L'administration dispose d'un délai maximal de 3 mois pour statuer.
4. **Délivrance de la carte**
   Une fois l'autorisation accordée, il convient de demander la carte d'identité d'étranger (TIE, Tarjeta de Identidad de Extranjero).

07 Durée et renouvellement

- L'autorisation initiale est valable 12 mois.
- Elle peut être prorogée une seule fois pour 12 mois supplémentaires si la formation n'est pas terminée et qu'elle est effectivement suivie.
- À la fin de la formation, il n'est pas nécessaire de demander une nouvelle autorisation de travail : le droit de travailler est acquis dès l'octroi de l'arraigo socioformativo.

08 FAQ

Puis-je travailler avec l'autorisation d'arraigo socioformativo ?

Oui. Cette autorisation permet de travailler dès son octroi.

Quel type de formation est accepté pour cet arraigo ?

Il doit s'agir d'une formation officielle reconnue en Espagne, y compris les certificados de profesionalidad ou les formations liées aux métiers du Catálogo de Ocupaciones de Difícil Cobertura.

Que se passe-t-il si je ne termine pas la formation ?

Le non-respect de l'engagement de formation peut entraîner l'extinction de l'autorisation et le refus des renouvellements ultérieurs.

Puis-je renouveler cette autorisation si j'ai besoin de plus de temps pour terminer la formation ?

Oui, une prorogation unique de 12 mois est possible s'il est démontré que la formation est toujours suivie.

09 Réglementation applicable

- Real Decreto 557/2011, de 20 de abril, en su redacción vigente tras el Real Decreto 1155/2024, de 18 de diciembre
- Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España

Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?
Expliquez-nous votre situation et nous vous conseillerons

Envoyez-nous un message